



Les différentes dates du calendrier sont complémentaires des règlements particuliers.

Ces règlements particuliers sont validés lors de la première réunion du Comité directeur, en septembre logiquement.

Ils sont donc susceptibles d'ajustement et de transformations.

La compréhension des dates, finales en particulier, nécessite la lecture de ces règlements.

Des dérogations peuvent être demandées sur les dates réservées aux intempéries. Comme toute dérogation, elles sont payantes.

Précision importante : il faut se souvenir que si la journée est reprise en intempéries, les dérogations sont TOUTES ANNULEES. Elles devront être refaites par le club demandeur.